

ANNEXE XIII

Directive concernant le départ

A. Départ volté

§ 1

Modifications

Les positions de départ sur la base des numéros de programme attribués sont définitives à l'exception des chevaux qui ont reçu l'ordre par le starter, ou l'aide-starter, de partir en dernière position d'un secteur. Les places de départ non occupées dans un rang (gauche ou droite) à la suite de non partants ou de « dernière position au départ » seront occupées en serrant le rang dans les rangs concernés. Ces modifications seront communiquées aux drivers/cavaliers par l'aide starter au rond de présentation ou sur la volte de préparation, plus tard par le starter lui-même par haut-parleur.

§ 2

Volte de préparation

1. Sur le commandement "Les drivers/cavaliers au départ", les concurrents se rendent immédiatement sur la volte de préparation et s'y rangent au pas, seuls, dans l'ordre des numéros de programme (éventuellement modifiés selon § 1). L'aide starter veillera à ce que les chevaux pour lesquels la dernière place d'un secteur a été ordonnée prennent leurs positions correctes. Sur l'hippodrome d'Avenches, trois lampes rouges s'allument trois minutes avant le départ (une pour chaque minute). Lorsqu'il reste une seule lampe allumée, les concurrents doivent se trouver sur la volte de préparation.
2. L'aide starter arrange la colonne selon l'ordre de départ, indique les distances entre les différentes sections et donne l'ordre de quitter la volte de préparation.

Entrée dans le secteur de départ

3. Les drivers/cavaliers dirigent alors leurs chevaux vers les échelons de départ. La formation ne devra plus varier et les instructions du starter, respectivement de l'aide starter, devront être suivies.

Commandement de départ

4. Aucun driver n'osera tourner son cheval dans la direction de la course avant la dernière partie du commandement de départ.

Faux départ

5. Si, lors des opérations de départ, il est arrivé un incident qui a gêné le départ ou l'a fait déclencher prématurément, ou à cause d'un matériel défectueux, d'un accident d'un équipage ou d'une autre raison, ou si un concurrent a été gêné ou avantagé, le starter doit annoncer immédiatement le faux départ.

B. Départ à l'autostart

§ 3

Préparation du départ

1. Le départ à l'autostart peut être donné à partir d'une conduite manuelle ou automatique au moyen d'un programme établi à cet effet. Les drivers seront informés au début de la procédure de départ de la méthode utilisée ainsi que du programme automatique choisi.
2. Trois minutes avant l'heure exacte fixée pour le départ, la lampe tournante verte est allumée.

§ 4

- Rangement derrière l'autostart
1. Une minute avant l'heure exacte du départ, donc immédiatement après l'extinction de la lampe verte, on allumera la lampe tournante rouge.
 2. A ce moment, les drivers/cavaliers doivent se trouver au maximum à 200 mètres derrière la voiture. Si le starter juge qu'il ne peut pas donner un départ dans les meilleures conditions, il peut ajouter 1 minute supplémentaire à la procédure de départ. Le ou les drivers/cavaliers ayant provoqué ainsi le retard du départ seront sanctionnés.
 3. A l'heure fixée pour le départ, la lampe rouge s'éteint et l'auto se met en marche. Dès ce moment, l'auto accélère progressivement, sans attendre les équipages en retard.
 4. Les drivers rangent alors leurs chevaux d'après les numéros dans les rangs et prennent ensuite leurs places derrière les ailes de l'autostart. Les places de départ non occupées à la suite de non partants seront occupées en serrant le rang depuis l'extérieur, de telle manière qu'il n'existe pas d'espace vide entre deux chevaux. Une place libre dans un rang ne peut pas être occupée par un cheval d'un autre rang.
 5. A la vitesse fixée par le starter, l'auto s'approche du lieu de départ. Le starter allume la lampe tournante jaune pour annoncer que le départ est donné. Les drivers/cavaliers veilleront très soigneusement pendant cette phase, à ce qu'un changement éventuel de leur ligne de départ ne gêne pas les autres concurrents.
- Faute d'allures
6. Dès que la voiture a libéré les concurrents, les chevaux partant du premier rang ne doivent pas être repris tant qu'ils peuvent gêner des chevaux du second rang qui les suivent. Les infractions seront sanctionnées.
- Faux départ
7. Si, lors des opérations de départ, il est arrivé un incident qui a gêné le départ ou l'a fait déclencher prématurément, ou à cause d'un matériel défectueux, d'un accident d'un équipage ou d'une autre raison, ou si un concurrent a été gêné ou avantagé, le starter doit annoncer immédiatement le faux départ. Sitôt que l'auto est en mouvement, seules les raisons mentionnées ci-avant peuvent conduire à l'interruption des opérations de départ ou alors si un équipage du premier rang occupe une fausse place de départ ou si un cheval du deuxième rang occupe une place qui n'est pas la sienne, même si le rang n'est pas complet.

C. Départ au drapeau

§ 5

- Rangement
- Environ 250 mètres avant le poteau de départ, l'aide starter range les chevaux comme pour l'autostart.

§ 6

- Mise en marche, rythme
1. Le starter désigne un cheval dans le premier rang comme cheval de tête. En règle générale il s'agit du numéro 4. Le rythme jusqu'au lieu de départ sera dicté par le cheval de tête, conformément aux indications données par le starter.
 2. Le cheval de tête ne doit pas être dépassé avant le départ valable.